

Transfert du siège de l'entreprise MIG Bank SA à Lausanne

Le Département de l'économie a appris avec regret le départ d'une entreprise à haute valeur ajoutée

Le Département de l'économie (DEC) a pris connaissance avec regret de la décision de l'entreprise MIG Bank SA basée à Neuchâtel, de transférer toute son activité à Lausanne au printemps 2012. La société, un des leaders mondiaux de négoce de devises en ligne, souhaite soutenir sa croissance et doit trouver à cet effet de nouveaux locaux adaptés à l'augmentation de ses effectifs. Malgré tous les efforts déployés et l'excellente collaboration mise en place durant huit ans avec la direction, aucune des propositions de locaux ne correspondait aux exigences de la banque. En outre, la moitié des 130 employés concernés réside dans d'autres cantons, notamment sur les bords du Léman.

Depuis l'obtention de sa licence bancaire en 2009, MIG Bank SA s'est sensiblement développée. Cette croissance importante a imposé à la banque, présente dans le canton depuis 2003, de réévaluer ses besoins en matière de locaux. De cinq personnes à son arrivée il y a huit ans, l'entreprise emploie aujourd'hui près de 130 collaborateurs. Malheureusement, malgré des efforts importants et au grand regret du DEC, les exigences précises en matière de locaux requises par MIG Bank SA ne concordaient pas avec les surfaces vacantes à disposition dans le canton actuellement.

D'après les contacts qui ont été pris entre la direction de l'entreprise et le conseiller d'Etat, Thierry Grosjean, chef du DEC, tous les collaborateurs de la société se sont vu offrir la poursuite de leur activité à Lausanne. Il est à noter qu'une partie significative des employés provient déjà d'autres cantons. La perte d'emplois pour le canton est donc limitée. Cas échéant, le Service de l'emploi est à la disposition des collaboratrices et collaborateurs avec MIG Bank SA pour que le transfert de l'activité s'effectue dans les meilleures conditions pour l'ensemble des collaborateurs neuchâtelois.

Le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, précise que "plus que jamais, le canton doit continuer à faire des efforts en matière d'amélioration des conditions-cadres". Le chef du DEC ajoute que "la réforme de la fiscalité des entreprises, plébiscitée par la population neuchâteloise le 19 juin dernier, est l'un des éléments qui va dans la bonne direction, et ce n'est pas le seul. Les efforts doivent être poursuivis pour que l'attractivité de la région soit encore améliorée. La réforme de la fiscalité des personnes physiques est une prochaine étape importante. Quant à la réforme de la loi sur le développement économique du canton actuellement en cours, elle est une autre étape à mettre en œuvre."

Le départ de MIG Bank SA, provoqué par l'absence de locaux adéquats à sa croissance, confirme l'absolue nécessité de veiller à ce que notre canton dispose de suffisamment de terrains et locaux industriels et administratifs. Le Département de l'économie, en collaboration étroite avec divers partenaires, œuvre à renforcer cette condition-cadre fondamentale, en agissant sur la mise en œuvre des pôles de développement économique ou de projets d'hôtels d'entreprises et en veillant à faciliter la réalisation par des privés de projets immobiliers.

Le conseiller d'Etat Thierry Grosjean relève encore que "les 48 SA et Sàrl nouvellement enregistrées au registre du commerce pour les seuls mois de juillet et août de cette année (progression de 5% sur les huit premiers mois de 2011 par rapport à 2010) attestent que les choses vont dans le bon sens et qu'en termes d'emplois l'année 2011, après neuf mois est largement bénéficiaire. La baisse du taux de chômage observée confirme cette tendance de même que le soutien actif à des projets de nouvelles implantations actuellement en cours qui sont source de création de nombreux postes de travail".

Pour de plus amples renseignements:

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 48 00.**

Neuchâtel, le 30 septembre 2011